

CHARTRE QUALITE FORMATION



Les centres de formation adhérant à la charte s'engage à :

- Mettre en œuvre une démarche d'assurance et d'amélioration de la qualité des prestations, vérifiée lors d'audits périodiques des formateurs.
- Assurer une mise à jour permanente des formations par le biais d'une veille réglementaire efficace et véritable.
- Utiliser les moyens pédagogiques et les matériels adaptés avec leur documentation associée et ce de façon homogène.
- Assurer des cours animés par des professionnels à la fois du domaine abordé et de la pédagogie. Les qualifications de ces intervenants sont vérifiables.
- Accueillir les participants au moyen d'une logistique adaptée.
- Maintenir une grande réactivité par rapport aux évolutions des produits, et capitaliser les savoir-faire.
(Par l'exploitation des fiches d'évaluation de fin de stage).

Colmar, le 27 Décembre 2011

Frédéric SCHWARTZ

Directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'S' intertwined.

